



JUDO

Rappel

Le Judo a figuré lors des sept éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a toujours collaboré avec la FIJ à travers l'organisation du tournoi de Judo des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF a développé, à chaque édition, avec la FIJ, une collaboration qui permet d'organiser cette importante compétition sous la responsabilité technique d'un Délégué désigné par la FIJ.

Cette compétition a toujours été organisée selon la réglementation de la FIJ.

Réglementation et principes de sélection pour l'édition Côte d'Ivoire/Abidjan 2017

Réglementation

La compétition est réservée aux judokas Hommes et Femmes âgés de 18 à 25 ans.

La compétition de judo des VIII^{es} Jeux de la Francophonie est organisée selon la réglementation de la FIJ. Toutefois, en concertation avec la FIJ, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par la FIJ.

Le CIJF, en collaboration avec la FIJ, procède à la sélection des États ou gouvernements qualifiés pour participer à la compétition de judo des VIII^{es} Jeux.

Format et qualifications

Format

Le nombre de combattants est de 18 chez les hommes et 15 chez les femmes par catégorie de poids (le nombre peut varier de - 2 à + 2). Un quota de 7 places sera réservé pour des invitations.

- chez les hommes, il y a 7 catégories de poids
- chez les femmes, il y a 7 catégories de poids

Super léger	jusqu'à 60 kg inclus	Super légère	jusqu'à 48 kg inclus
Mi-léger	plus de 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus	Mi-légère	plus de 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Léger	plus de 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus	Légère	plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyen	plus de 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus	Mi-moyenne	plus de 57 kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyen	plus de 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus	Moyenne	plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourd	plus de 90 kg et jusqu'à 100 kg inclus	Mi-lourde	plus de 70 kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourd	plus de 100 kg	Lourde	plus de 78 kg

Qualifications

Pour chaque catégorie :

- Un judoka par catégorie de l'État ou gouvernement hôte est qualifié d'office.
- Les judokas sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro 2016 ainsi que les boursiers olympiques obtiennent un quota pour leur État ou gouvernement dans la catégorie correspondante.
- Les États ou gouvernements concernés devront indiquer s'ils acceptent tout ou partie de ces quotas.
- Un État ou gouvernement peut choisir d'être représenté par un autre compétiteur, à condition que celui-ci soit inscrit dans la même catégorie.
- Dans chaque catégorie, une liste sera établie par la Fédération Internationale de Judo (FIJ), tenant compte du classement des Unions Continentales.

NB : conformément à la composition de la Francophonie, des quotas seront attribués au Canada, au Canada Québec et au Canada Nouveau-Brunswick.

Informations générales

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement ayant une délégation de judo de cinq (5) combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié FIJ.

Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte.

Son nom sera transmis en même temps que ceux des judokas au moment des inscriptions nominatives.

Équipement spécifique Judo

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des VIII^{es} Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIJ.

Les compétiteurs sont responsables d'apporter un judogi blanc et un judogi bleu. Ils seront contrôlés conformément aux règles de la FIJ.